

BUDGET PRIMITIF 2022

Budget La Prairie

Rapport de présentation



7 décembre 2021

L'article 2313-1 du CGCT du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation, brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il est voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte. L'année de renouvellement municipale un délai supplémentaire est accordé aux collectivités qui peuvent le voter jusqu'au 30 avril.

Il est constitué de deux sections, fonctionnement et investissement. Toutes deux doivent être présentées en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

La section de fonctionnement retrace toutes les recettes et les dépenses de la gestion courante de la collectivité. L'excédent dégagé par cette section est utilisé pour rembourser le capital emprunté et également à autofinancer les investissements.

La section d'investissement retrace les programmes d'investissement en cours ou à venir. Les recettes sont issues de l'excédent de la section de fonctionnement ainsi que des dotations/subventions et les emprunts.

L'article L.1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que : " Le budget de la collectivité territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice".

Un budget est soumis à certains principes budgétaires :

- Annualité
- Universalité
- Unité
- Equilibre
- Antériorité

L'objectif de la réalisation du lotissement de la Prairie est de développer de l'habitat diversifié sur le territoire communal en intégrant, conformément au PLU, des logements locatifs sociaux.

L'aménagement du lotissement et la viabilisation des terrains seront réalisés par la ville avant commercialisation.

Le permis d'aménager de l'opération a été accordé en septembre 2020. La phase 1 du projet comporte 48 logements dont 28 logements individuels et 20 logements locatifs sociaux en collectif.

Les deux îlots destinés à réaliser les logements collectifs devraient être cédés à un opérateur pour 250 000€ HT. Le premier lot devrait comprendre 11 logements du T2 au T3 et le second lot 9 logements du T2 au T4.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement

FONCTIONNEMENT		CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021	CA 2021 estimé	BP 2022	2018-2021 %
71	PRODUITS STOCKES	22 923 €	275 469 €	308 470 €	365 000 €	319 194 €	995 000 €	4241%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		1 €					
79	TRANSFERT DE CHARGES	0 €	736 €	826 €	4 530 €	824 €	6 806 €	
TOTAL RECETTES		22 923 €	276 207 €	309 296 €	369 530 €	320 018 €	1 001 806 €	4270%

Les dépenses de fonctionnement

FONCTIONNEMENT		CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021	CA 2021 estimé	BP 2022	2018-2021 %
11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	22 923 €	275 470 €	308 470 €	365 000 €	319 194 €	995 000 €	4241%
66	CHARGES FINANCIERES		736 €	826 €	826 €	824 €	3 102 €	
O22	DEPENSES IMPREVUES				3 704 €		3 704 €	
TOTAL DEPENSES		22 923 €	276 207 €	309 296 €	369 530 €	320 018 €	1 001 806 €	4270%

Pour financer les travaux, il est envisagé de recourir à un emprunt de 995 000€ courte durée. Les charges financières de ce nouvel emprunt sont évaluées à 2776€ qui viendront s'ajouter aux 326€ de charges financières liées à l'emprunt de 295 000 € déjà souscrit.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement

INVESTISSEMENT		CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021	CA 2021 estimé	BP 2022	2018-2021 %
33	EN COURS DE PRODUCTION DE BIENS	9 695 €	22 923 €	275 469 €	308 470 €	308 470 €	319 194 €	3192%
16	EMPRUNTS	0 €	295 000 €	0 €	70 000 €		995 000 €	
001	EXCEDENT	0 €	0 €	19 531 €				
TOTAL RECETTES		9 695 €	317 923 €	295 000 €	378 470 €	308 470 €	1 314 194 €	13455%

Les dépenses d'investissement

INVESTISSEMENT		CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021	CA 2021 estimé	BP 2022	2018-2021 %
16	EMPRUNTS						295 000 €	
33	EN COURS DE PRODUCTION DE BIENS	22 923 €	275 469 €	308 470 €	365 000 €	319 194 €	995 000 €	4241%
001	DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	9 695 €	22 923 €	0 €	13 470 €	13 470 €	24 194 €	150%
TOTAL DEPENSES		32 619 €	298 393 €	308 470 €	378 470 €	332 664 €	1 314 194 €	3929%

Il est envisagé de débiter les travaux en mai 2022, avec un montant estimatif évalué à 995 000€ pour l'année 2022.

Le capital restant dû au 1er janvier 2022 s'élève à 295 000€. Afin de réaliser les travaux d'aménagement estimés à 995 000€, il est envisagé de recourir en 2022 à un nouvel emprunt de 995 000€.